

ADMINISTRATEUR RÉSEAU

TYPES DE POSTES RATTACHÉS À L'EMPLOI :

> **Administrateur réseau.**

> **Chef du bureau réseau.**

DÉFINITION SYNTHÉTIQUE DE L'EMPLOI* :

L'administrateur réseau définit les procédures de gestion et administre les infrastructures de communication (externe et interne) des systèmes d'information de la collectivité pour en assurer la cohérence, la qualité et la sécurité.

ACTIVITÉS PRINCIPALES** :

- Mise en oeuvre, administration et maintenance des composants et de l'infrastructure réseau.
- Supervision des réseaux en termes de charge et fluidité du trafic en termes de sécurité du réseau.
- Définition et gestion des autorisations d'accès aux réseaux, aux machines et équipements du réseau.
- Mise en oeuvre, administration et maintenance des systèmes de protection (routeurs, firewall).
- Gestion des incidents, des problèmes et des configurations.
- Documentation des processus de mise en oeuvre, de mise à jour et d'exploitation des composants.
- Participation aux réunions techniques et force de propositions sur la définition et la mise en oeuvre de nouveaux projets informatiques.

ACTIVITÉS SECONDAIRES :

COMPÉTENCES REQUISES*** :

savoirs	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Méthodes de définition des standards et leur description. ▪ Réseaux, télécommunications, protocoles de communication et d'infrastructures. ▪ Architecture technique des réseaux et de la sécurité. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Méthodes, logiciels techniques, outils, normes d'exploitation et de qualité. ▪ Anglais scientifique et technique.
savoir-faire	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Gérer un projet technique d'infrastructure réseau et télécommunications. ▪ Rédiger de la documentation de procédures. ▪ Entretenir les relations avec les fournisseurs de télécommunications. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Assurer la veille technologique. ▪ Mesurer la performance et la métrologie. ▪ Analyser des flux. ▪ Animer des réunions.
comportements professionnels	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Aisance rédactionnelle, esprit de synthèse. ▪ Sens de l'anticipation. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rigueur, sens de l'organisation. ▪ Sens de la négociation.

PARTICULARITÉS D'EXERCICE DE L'EMPLOI :

Forte responsabilité et disponibilité, possibilité d'astreintes ou d'horaires décalés.

CONDITIONS D'ACCÈS À L'EMPLOI :

Prérequis à l'emploi

Formations nécessaires à l'emploi

PROXIMITÉ AVEC D'AUTRES EMPLOIS :

Administrateur système - Architecte logiciel.

EXEMPLE(S) DE PARCOURS DE CARRIÈRE :

Possibilités d'emplois précédents

Evolutions potentielles vers d'autres emplois

TENDANCES D'ÉVOLUTIONS DE L'EMPLOI :

Facteurs clés d'évolution à moyen terme

- Évolution technique, richesse et complexité techniques accrues.

Conséquences sur les activités et les compétences

- Compétences techniques régulièrement mises à jour (formation, veille).

**Définition synthétique de l'emploi : Il s'agit à la fois de la finalité, de la raison d'être et de la contribution attendue de l'emploi.*

*** Activités principales : Il s'agit des principaux ensembles d'actions ou d'opérations qui permettent de réaliser la mission de l'emploi.*

****Compétences requises : Les compétences pour occuper un emploi de référence se déduisent des activités. C'est une combinaison de savoirs et de savoir-faire mobilisés en situation de travail et nécessaires à la réalisation des activités. Il est à noter que les compétences citées pour un emploi de référence sont des compétences cibles, leur niveau de maîtrise peut être différent en fonction du poste occupé dans cet emploi.*